



# Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

## La structuration du bâtiment et son extérieur

- **Y aura-il des espaces verts à exploiter par les élèves à l'intérieur du site ? (jardinage)**

### Réponse

La fabrication du bâtiment devra répondre à des normes constructives, en particulier la nouvelle réglementation environnementale RE2020. À l'échelle nationale, la RE2020 impose de diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs, en incitant au stockage temporaire de carbone et en mettant en œuvre des matériaux biosourcés, en valorisant le bois....

Par ailleurs, le traitement des espaces extérieurs fera partie intégrante de la conception environnementale du projet (les cours seront végétalisées à minima sur un tiers de leur surface, et les aménagements paysagers participeront à la biodiversité sur le site, ainsi qu'à la gestion des eaux pluviales, du confort d'été ....)

Des espaces verts pourront être exploitables par les enfants dans le cadre d'activités de jardinage.

- **Prise de recharge pour vélos/voitures électriques pour le personnel ?**

### Réponse :

Les bornes prises électriques feront l'objet d'une réflexion par le comité de pilotage sachant qu'il faut prendre en compte le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).



## Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

### La structuration du bâtiment et son extérieur

#### ○ Piétons et vélos sécurisés ?

##### Réponse :

Le comité de pilotage a réfléchi de manière approfondie sur les accès sécurisés pour les piétons et pour les vélos. Ces aspects sont déjà prévus dans le programme de construction (cheminement supplémentaire de la rue Marcel Paul vers la maternelle). La commune continue d'entreprendre des acquisitions de parcelles tout autour de ce projet pour rendre accessible le site en cheminement doux et sécurisé.